



# Avenir de la PAC : les 4 Régions du Grand Ouest veulent mettre la main à la PAC !

## Dossier de presse

- Communiqué de synthèse
- « Mettons la Main à la Pac », les 4 Régions du Grand Ouest se mobilisent
- Les chiffres clés de l'agriculture en Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie et Poitou Charentes
- Note de synthèse

Contacts presse :

Pays de la Loire – Nadia Hamnache ☎ 02 28 20 60 62  
Bretagne – Jean-Christophe Boyer ☎ 06 80 85 92 59  
Basse Normandie – Emmanuelle Tirilly ☎ 02 31 06 98 85  
Poitou-Charentes – Anne-Cécile Auguin ☎ 05 49 55 68 72



## Avenir de la PAC : les 4 Régions du Grand Ouest veulent mettre la main à la PAC

Le « bilan de santé de la Politique Agricole Commune », diagnostic adopté par la Commission européenne en novembre dernier, montre que la PAC d'aujourd'hui n'est plus adaptée à un certain nombre d'enjeux contemporains, pose de nombreux problèmes, et apparaît de moins en moins légitime aux yeux de nombreux pays. Cette étape particulièrement importante peut amener à de nouvelles discussions pour l'avenir de l'agriculture européenne, dans la perspective de la réforme de 2013.

**Le Grand Ouest se situe au tout premier rang national et européen en matière agricole et alimentaire** : pour preuves, sur 19% de la superficie nationale, concentration de 25% des surfaces agricoles. Un total de 140.000 exploitations, 215.000 emplois directs. Production agricole (en valeur) : 31%. 127.000 emplois dans l'agro-alimentaire et un CA des IAA représentant 29% du total national

Dans ce contexte, en amont de la présidence française de l'Union européenne et alors même que le **Grand Ouest se situe au tout premier rang national et européen en matière agricole et alimentaire**, Jacques Auxiette, Jean-Yves Le Drian, qui président respectivement les Régions Pays de la Loire et Bretagne, et Laurent Beauvais et Serge Morin, vice-présidents de Basse Normandie et Poitou Charentes, souhaitent expliquer aujourd'hui la **position des Régions de l'Ouest sur le dossier de la PAC**, accueilli par Mickaël Lesage au Gaec 2000 à Changé en Mayenne.

Le travail mené ensemble répond à plusieurs questions : quels objectifs pour la PAC ? Quelle position dans les négociations internationales ? Quelle place pour l'agriculture en Europe ? Quels nouveaux outils pour une PAC plus juste ? La finalité est bien celle d'une PAC plus en relation avec les territoires, les citoyens et les attentes économiques d'aujourd'hui.

Les propositions des Régions :

- **Relever le défi démographique** :  
Dans un monde où la population augmente et les ressources se raréfient, l'indépendance alimentaire est un enjeu vital. La politique agricole doit donc rester commune et demeurer une priorité pour l'Europe.
- **Répondre aux enjeux économiques** :  
La libéralisation de la PAC met notre agriculture à la merci de crises dévastatrices. L'Europe doit donc conserver une capacité de régulation des marchés agricoles
- **Prendre en compte l'environnement et le climat** :  
La principale force de l'agriculture européenne, c'est sa diversité. L'Europe doit davantage promouvoir ses productions de qualité, appellations d'origine, biologiques, sans OGM, respectueuses de l'environnement et aptes à faire face aux changements climatiques.
- **Régionaliser pour plus de proximité** :  
La PAC est une politique décidée au niveau européen et national, mais elle produit essentiellement des effets au niveau local : comme la plupart des régions européennes, les régions françaises doivent pouvoir adapter la PAC aux réalités de leurs territoires.

### La PAC en quelques dates...

1962 : Mise en place  
1992 : 1<sup>ère</sup> réforme  
1999 et 2003 : dernières réformes  
Novembre 2007 : Bilan de santé de la PAC  
Budget 2008 : 42% du budget de l'UE soit 53,8 milliards d'€  
2013 : réforme de la PAC

Contacts presse :

Pays de la Loire – Nadia hamnache ☎ 02 28 20 60 62  
Bretagne – Jean-Christophe Boyer ☎ 06 80 85 92 59  
Basse Normandie – Emmanuelle Tirilly ☎ 02 31 06 98 85  
Poitou-Charentes – Anne-Cécile Auguin ☎ 05 49 55 68 72



## « METTONS LA MAIN A LA PAC ! »

Notre modèle agricole est plus que jamais au centre d'enjeux majeurs pour nos territoires, notre société et l'avenir de la planète. Certains analystes évoquent une possible crise alimentaire à moyen terme avec des facteurs de déstabilisations géostratégiques importants (crises sociales, migrations de populations, guerres de l'eau...). Ces perspectives alarmistes, si elles ne semblent pas impliquer immédiatement le continent européen et les bassins agricoles des régions de l'Ouest de la France, nous obligent cependant à envisager tous les scénarii dans une économie ouverte et mondialisée.

Les conséquences des récentes crises agricoles (épidémies sanitaires, catastrophes climatiques, écoulement des surproductions, flambée des prix des matières premières) ont mis en exergue la globalisation et la fragilité des marchés. **Plus que jamais, les responsables politiques, économiques et sociaux sont invités à proposer un modèle agricole rénové et durable, à anticiper les évolutions démographiques et les nouveaux modes de consommation, à infléchir les politiques pour maintenir les solidarités et imposer des politiques de qualité à l'échelle régionale, nationale et européenne.**

Notre société constate et débat chaque jour des nombreux défis du secteur agricole : indépendance alimentaire, hausse des prix et leurs conséquences sur le pouvoir d'achat, traçabilité des productions, réchauffement climatique, développement des bioénergies, ancrage territorial des emplois, dynamisme des territoires ruraux, et préservation des milieux naturels...

Dans ce contexte et en complémentarité des interventions importantes de l'Union européenne et de l'Etat, **l'accompagnement et la valorisation des richesses et des talents de nos territoires sont des missions essentielles confiées aux Régions.** Leurs actions propres font preuve d'efficacité pour autant elles doivent être renforcées pour préserver notamment la vitalité et la compétitivité des activités agricoles et agroalimentaires.

**Depuis 2004, les Conseils régionaux présidés par la Gauche soutiennent fortement les démarches permettant le développement d'une agriculture durable.** Il en est ainsi des filières agricoles et agroalimentaires qui présentent un fort potentiel de développement, notamment dans leur adéquation aux exigences sociétales telles que l'identification de la production aux territoires, la sécurité alimentaire, la recherche et l'innovation ainsi que le respect des normes environnementales.

**Les Régions, dont les compétences s'exercent dans un cadre budgétaire précis, démontrent ainsi qu'elles sont en mesure de consolider les outils agricoles et industriels présents sur leurs territoires, de soutenir les emplois pérennes et les savoir-faire, de promouvoir la qualité, d'aménager et de préserver les territoires, de faciliter l'accès aux marchés étrangers.** Les Régions revendiquent pleinement ce rôle mais elles n'entendent pas être les supplétifs d'un Etat sans stratégie de développement qui se défausserait à bon compte sur les collectivités territoriales.

**Les Régions ne feront pas à la place de l'Etat et de l'Europe, le niveau de nos aides publiques étant sans commune mesure avec les financements nationaux et européens.** Il faut cependant s'interroger sur la lisibilité et l'équité de la distribution de ces aides et le manque de transparence qui créent dans l'opinion publique une certaine défiance à l'égard de politiques publiques jugées opaques, inégalitaires et au service d'une minorité agissante. Nous réaffirmons ainsi que la régionalisation des aides européennes de la PAC et donc la gestion au plus près des territoires de ces financements européens par un système de subsidiarité, aurait le mérite de redonner du sens et de la pertinence et d'optimiser l'utilisation de fonds publics. N'allons pas par 4 chemins, les Régions doivent mettre la main à la PAC !

De plus, les Régions Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes souhaitent contribuer à l'exigence d'information, de pédagogie et d'actions en initiant des démarches communes permettant de présenter une vision prospective de nos agricultures, comme elles le font déjà avec des actions de soutien à la filière avicole, sur l'avenir des quotas laitiers et le devenir des exploitations.

**Nos collectivités sont totalement légitimes pour défendre ensemble un nouveau dessein européen de nos politiques agricole et agroalimentaire.** Cette ambition se justifie d'autant plus que la France présidera aux destinées européennes durant le second semestre de l'année 2008, avec comme dossier majeur le bilan de santé de la Politique agricole commune (PAC) et ses orientations possibles pour les prochaines années.

**Dans cette perspective, les Régions de l'Ouest souhaitent représenter l'avant-garde d'une expression plus large et collective des régions et territoires européens afin de peser sur les décisions qui seront prises prochainement par les instances gouvernementales et la Commission de Bruxelles. Cela participera de l'émergence d'un « fait régional européen agricole » où l'approche politique prévaut sur les analyses strictement libérales et comptables !**

Nous voulons de fait déverrouiller et refondre les dispositifs techniques maîtrisés par les experts et les quelques initiés afin d'initier un projet sociétal partagé et transverse à d'autres politiques publiques telles que l'éducation, la formation, la recherche, l'aménagement et le développement des territoires ruraux, l'environnement ou le développement à l'international. La prise en compte de nos expériences de terrain privilégiera assurément des coordinations intelligentes.

Aujourd'hui, l'agriculture est assurément la forme la plus aboutie des politiques communautaires et on ne peut que s'en féliciter, mais cela tend paradoxalement à lui donner un caractère budgétivore puisqu'elle consomme plus de 40 % du budget européen en 2007, dont 20 % pour la France. De plus, les réformes successives de la PAC, complétées par un arsenal législatif national de plus en plus complexe, n'ont fait que caricaturer finalement le métier d'agriculteur en « chercheur de subventions européennes » et en défenseur de droits acquis. Il importe de mettre un terme à la règle des 3C (carcan, conservatisme et corporatisme). **Nos territoires et les paysans européens méritent une politique dynamique, régulatrice et solidaire parce qu'empreinte de justice et d'ambition.**

Par ailleurs, avec l'élargissement à 27 pays de l'Union européenne, et donc l'intégration de nouvelles puissances agricoles, « l'Europe verte » semble de plus en plus composite, avec une diversité de structures et de cultures qui contribue à donner un peu plus à la politique européenne un caractère parfois exotique. Dans un contexte de marchés agricoles globalisés et de dérégulations des marchés la PAC a vocation à prévenir et à se garantir contre la vulnérabilité découlant des marchés et de leurs aléas, à assurer un rôle de régulation au niveau européen contre les dérives marchandes par une gestion dotée d'instruments de contrôle pertinents.

**Sans toucher aux volumes financiers consacrés, c'est aux dispositifs de la PAC qu'il faut impérativement s'attaquer et clarifier les objectifs.** Œuvrons donc pour ne plus entretenir les confusions ! Voilà l'un des enjeux prioritaires que la France doit pouvoir porter dans le cadre de sa présidence.

**Les nouveaux contours de la PAC doivent s'appuyer sur une réflexion globale et approfondie qui interroge et interpelle sur la place de l'agriculture dans nos sociétés industrialisées et de plus en plus urbanisées,** ses multiples fonctions, le rôle des agriculteurs, leur capacité à produire mieux tout en vivant décemment de leur activité. C'est parce que nous partagerons cette vision commune que nous pourrons alors faire parler d'une seule voix la puissance européenne.

Les difficultés conjoncturelles qui n'épargnent pas la communauté agricole contribuent à accroître un malaise, multiplient les incertitudes quant à « la crise des vocations » et à l'absence d'une « relève générationnelle » pour transmettre le fruit d'un travail difficile et de moins en moins bien rémunéré. Ajoutons à cela la pression foncière, le mitage des territoires face à la déferlante urbaine, les solitudes et l'isolement d'hommes et de femmes, les combats des acteurs des territoires pour maintenir coûte que coûte de l'activité économique et des services publics et l'on comprend clairement l'urgence à agir.

**Dès aujourd'hui, nous devons profiter des travaux engagés autour du bilan de santé de la PAC pour défendre les territoires, la pluralité des activités agricoles qui s'y organisent, les agriculteurs et celles et ceux qui ont fait le choix de la ruralité.** C'est bien dans ce cadre que s'inscrit la démarche conduite par nos Régions et coordonnée par l'Espace européen interrégional de Bruxelles, dont la Présidence vient d'être récemment confiée à Henri Baron, ancien conseiller régional, spécialiste des questions agricoles.

**Sur la base de cette contribution régionale, il importe maintenant d'enclencher les consultations auprès d'autres collectivités européennes, de soumettre et d'agréger nos réflexions afin de défendre, dans le respect de nos valeurs et de nos politiques, une approche plus durable de l'agriculture sur nos territoires.**

Nous avons la volonté de placer au cœur de ce grand débat européen les réalités territoriales, économiques, sociales et environnementales ; nous revendiquons la maîtrise et la gestion au niveau régional d'une partie de l'argent public pour accompagner le développement agricole en région. Sans concession aucune avec certains lobbies et loin de mesures technocratiques et libérales, nous entendons défendre avec conviction et par des préconisations concrètes deux objectifs prioritaires : réorienter les financements et construire des instruments de régulation pour une PAC plus équilibrée, remettre en cause les situations dominantes et inégalitaires qui ne se justifient pas dans un projet d'agriculture durable.

Ceci est une question de responsabilité, d'efficacité et de simplification. Légitimés par le suffrage universel qui nous a portés à la tête des Exécutifs régionaux, nous entendons bel et bien assumer totalement ces ambitions et porter avec conviction ces enjeux.

## Les principaux chiffres de l'agriculture dans le grand ouest

	Pays de la Loire	Bretagne	Basse Normandie	Poitou-Charentes
<b>Données générales</b>				
Superficie totale	32 000 km <sup>2</sup>	27 500 km <sup>2</sup>	17 740 km <sup>2</sup>	25 946 km <sup>2</sup>
<b>Structures agricoles</b>				
Exploitations agricoles	42 900	40 632	26 942	29 600
dont exploitations pro	29 200	29 991		18 680
UTA familiales	53 200	56 957	23 662	27 910
UTA salariés	19 700	12 224	6 244	8 980
SAU des exploitations	2 310 900 ha	1 668 238 ha	1 244 000 ha	1 755 721 ha
SAU moy / exploitations pro	80 ha	52 ha	75 ha	89 ha
<b>Principales productions animales</b>				
Production laitière	34 000 000 hl	48 777 000 hl	26 201 000 hl	7 220 900 hl vache 2 188 900 hl chèvre
<b>Cheptel</b>				
Total bovins	990 000 têtes	2 063 000 têtes	1 645 000	772 370
Total porcins	1 673 000 têtes	8 316 000 têtes	584 100	382 540
Total ovins	123 000 têtes	100 000 têtes	113 900	361 300
Volailles	63 000 000 têtes	305 000 000 têtes	6 011 000	11 195 000
Lapines mères	28 000 t de viandes	228 000 têtes	53 000	122 000
Equidés	39 800 têtes	25 600 têtes	57 990	13 790
<b>Production de viande</b>				
Veaux	29 600 t	53 300 t	14 000 t	1 968 t
Gros bovins	237 500 t	135 600 t	133 000 t	46 838 t
Viande porcine	248 000 t	1 264 000 t	95 000 t	120 287 t
Volailles de chair	464 000 t	571 400 t	44 000 t	86 727 t
Œufs de consommation	1 070 000 000	5 046 270 000	270 000 000.	452 000 000
Viande ovine	4 000 t	2 077,8 t	3 300 t	16 310 t
<b>Productions végétales</b>				
(surface S en 1 000 ha ; rendement R en q/ha ; production P en 1 000 t)				
Céréales	S : 613	S : 552	S : 269	S : 704,7 / P : 4629
dont blé tendre	R 67 en blé tendre	S : 290 / R : 72		S : 381,3 / P : 2357
maïs grain	R 88 en maïs grain P 3 700	S : 119 / R : 78		S : 148,3 / P : 723
Maïs fourrage et ensilage	S : 1 500 / P : 8 940 ?	S : 301 / P : 3 502	S : 185	S : 55,7 / P : 547
Pommes de terre	S : 1,4 / P : 40	S : 10 / P : 267	S : 1,6	S : 0,5 / P : 10,6
Choux fleurs	0	S : 20 / P : 256	S : 0,9	
Artichauts	0	S : 6 / P : 38		
Tomates	S : 0,131 / P : 45	S : 0,48 / P : 184		
<b>Comptes de l'agriculture - Année 2005</b>				
Valeur des productions animales	3 294 M€	4 984 M€	1 540 M€	897,2 M€
Valeur des productions végétales	2 076 M€	1 664 M€	746 M€	1 613,9 M€
Valeur ajoutée brute	990 M€ revenu net d'exploitation	1 842 M€	1 110 M€	1 459,7 M€
Résultat agricole global	1 840 M€	1 259 M€	663 M€	1 501,4 M€
Résultat agricole par actif	21 500 €	18 520 €	17 527 €	23 120 €

Agriculture et IAA : 2,46 Md d'exportations  
Dont 2,02 Md pour les IAA et 0,44 Md pour les produits agricoles  
dont 0,62 Md vers les pays tiers



En association avec



## L'avenir de la politique agricole commune

### Une politique alimentaire pour l'Europe du XXI<sup>ème</sup> siècle

#### Position commune des régions de l'Ouest français.

#### Résumé

Les marchés agricoles sont structurellement complexes et aléatoires, et aujourd'hui partiellement mondialisés : ils nécessitent l'intervention d'une puissance publique régulatrice au niveau européen. La politique agricole doit donc rester communautaire et se donner les moyens de compenser les variations des marchés agricoles en évitant de se priver de tous ses outils de gestion de marché.

L'objectif essentiel de la PAC, l'indépendance alimentaire de l'UE, doit être réaffirmé : la PAC est avant tout une Politique Alimentaire Commune. Elle doit permettre de sécuriser durablement les approvisionnements des citoyens européens, tant en quantité qu'en qualité, dans un contexte qui s'annonce difficile (croissance de la population et de la demande mondiale en nourriture, changements climatiques, compétition pour l'accès à la terre et à l'eau...). L'importance de ces défis doit conduire l'UE à maintenir la PAC parmi ses principales priorités.

La PAC doit également assurer la rémunération des services non marchands fournis par l'activité agricole et qui bénéficient à l'ensemble des citoyens, comme la protection de l'environnement ou la valorisation de la qualité et de la diversité des produits européens. La PAC doit donc évoluer afin de mieux prendre en compte ces objectifs au moyen de son second pilier. Si la modulation satisfait à cette exigence, elle ne doit pas pour autant servir de prétexte à une renationalisation partielle de la PAC par le biais du cofinancement. De plus, le second pilier doit retrouver une vocation purement agricole et agroalimentaire : une politique européenne de développement rural reste indispensable mais doit être revalorisée par son indépendance vis-à-vis de la PAC.

Enfin, les régions de l'Ouest français reconnaissent que les impératifs de solidarité financière, de concurrence libre et équitable entre agriculteurs, et d'optimisation de la régulation des marchés exigent un cadre réglementaire et financier au niveau européen, décliné par Etat membre. Cependant, la PAC décidée au niveau communautaire et national produit principalement des effets à échelle locale. Selon le principe de subsidiarité, il est par conséquent indispensable que les régions européennes puissent toutes disposer de manière harmonisée d'une véritable marge de manœuvre politique, afin d'orienter et optimiser localement la PAC et ses effets, dans le respect des règles communautaires et nationales.

**45 ans après sa création, alors qu'elle est un des succès majeurs de l'Union européenne (UE), la politique agricole commune (PAC) se cherche des raisons d'être malgré plusieurs réformes successives.** L'objectif originel d'indépendance et de sécurité alimentaire de l'UE a longtemps été considéré comme atteint, voire dépassé, et parfois même obsolète. Néanmoins, le changement radical d'orientation des marchés agricoles de ces derniers mois a fortement réduit les stocks mondiaux et ébranlé la certitude que l'Europe n'avait plus à se soucier de son approvisionnement alimentaire.

La dernière réforme de cette politique, en 2003, n'a pas réellement permis de la refonder par une révision de ses objectifs essentiels. Même si la nécessité de reconnaître et de rémunérer les services non marchands rendus à la société par l'activité agricole a été mise en avant, cette réforme a été essentiellement conduite dans un contexte d'abondance sous des pressions externes, en particulier celle des négociations commerciales internationales à l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Aujourd'hui le contexte a changé : les hausses de prix inattendues des principales matières premières agricoles offre à l'UE l'occasion de réexaminer les principes fondateurs de sa politique agricole. C'est en effet en s'interrogeant avant tout sur les objectifs politiques et stratégiques à long terme de la PAC, et non pas en se focalisant uniquement sur ses aspects techniques et commerciaux, que l'UE parviendra à relever avec succès les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle et à assurer durablement son indépendance alimentaire.

Quels sont les grands objectifs de la PAC et comment s'inscrivent-ils dans le contexte des négociations commerciales internationales et celui de la révision prochaine du budget communautaire ? Ce cadre étant établi, quels devront être les moyens d'action et outils de la PAC pour répondre aux objectifs fixés, dans l'environnement politique et économique de l'Europe à 27 et peut-être bientôt à 30 ?

## Quels objectifs pour la politique agricole européenne ?

**L'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres.** D'une part, elle est absolument indispensable à la survie des hommes y compris dans nos sociétés organisées, car elle permet de satisfaire ce besoin noble et vital qu'est l'alimentation. Et l'Europe aura toujours besoin d'agriculteurs capables de nourrir en quantité et qualité suffisantes ses citoyens.

D'autre part la production agricole est sujette à d'importantes variations quantitatives et qualitatives (l'une étant souvent le corollaire de l'autre) car elle est fortement soumise aux aléas environnementaux (climatiques, sanitaires, catastrophes naturelles...), ce qui pose des problèmes de continuité des approvisionnements et de variations considérables des prix, à la baisse comme à la hausse.

**Par conséquent, la puissance publique doit intervenir pour atténuer ces variations à la hausse comme à la baisse,** sur un marché où l'offre et la demande sont particulièrement inélastiques.

C'est au regard de ces spécificités que doivent être définis les objectifs de la politique agricole.

- **L'agriculture doit avant tout assurer l'indépendance alimentaire de l'UE.** Afin de sécuriser les approvisionnements, la PAC doit d'abord se concentrer sur la satisfaction durable du marché intérieur européen tout en veillant à ce que l'agriculture et le secteur agroalimentaire européens dépendent aussi peu que possible des importations.
- **L'agriculture doit assurer la qualité sanitaire et gustative des aliments.** La PAC doit veiller au respect de cet objectif, tant au niveau de sa production interne que des importations. Cela suppose un dispositif de contrôles efficaces et réactifs.
- **La diversité des modes de production agricole en Europe doit être protégée** par la PAC. Cette diversité constitue en effet un avantage comparatif pour l'UE. Elle garantit la robustesse de notre économie agricole et agroalimentaire par une adaptation optimale aux terroirs. A ce titre, la protection des modes de production sans OGM doit être assurée.
- **L'agriculture européenne doit respecter les équilibres alimentaires mondiaux.** La PAC doit donc éviter d'encourager l'agriculture d'exportation par des aides dédiées. Celle-ci ne doit donc concerner que les excédents éventuels et les secteurs réellement compétitifs sans aides publiques.
- **L'agriculture joue un rôle socio-économique essentiel en tant que pourvoyeuse d'emploi,** mais également en tant qu'activité structurante de l'espace rural et des paysages. **Par conséquent le modèle d'agriculture à taille humaine doit être protégé,** en particulier dans ses aspects culturels et patrimoniaux.
- **L'agriculture a également pour objectif de faire vivre ceux qui la pratiquent dans le cadre d'une économie de marché.** La juste rémunération des producteurs et la compétitivité de leur activité doit être un des objectifs de la PAC.
- L'agriculture est une des activités humaines les plus dépendantes des facteurs environnementaux. La préservation de l'environnement est donc pour elle une affaire de survie. Or l'activité agricole peut jouer un rôle tout autant positif que négatif sur l'environnement et le climat. **La PAC doit donc s'assurer que les effets positifs de l'agriculture sur l'environnement soient reconnus et favorisés, tout en prévenant l'action dégradante de certaines pratiques.** La recherche, tout comme la formation, doit prendre en compte ces exigences liées aux défis environnementaux.
- **L'agriculture doit progresser dans l'optimisation de sa consommation énergétique.** La PAC doit donc simultanément encourager les actions visant à économiser l'énergie, à augmenter l'efficacité énergétique et à favoriser le recours à des énergies de proximité.
- **Les risques de conflit pour l'accès à la terre entre les usages alimentaires et non-alimentaires de l'agriculture doivent être évités.** En particulier, la PAC devrait se garder d'encourager le développement des agrocarburants au-delà d'une certaine limite.

## Quelle position dans les négociations commerciales internationales ?

Les marchés agricoles sont partiellement mondialisés. Nos économies agricoles régionales se trouvent donc en interdépendance avec celles d'autres régions du Monde. Le constat de cette interdépendance nous donne toute légitimité pour nous soucier du **respect du droit à l'indépendance et à la sécurité alimentaire partout dans le Monde.** Le respect de ce principe fondamental pourrait, de plus, contribuer à réduire les écarts de développement entre pays, et par conséquent participer à l'atténuation des mouvements migratoires (si rien n'est fait, ceux-ci auront tendance à augmenter, particulièrement en provenance de l'Afrique).

### Gouvernance

Afin de tendre vers cet objectif, **les négociations internationales dans un cadre multilatéral doivent être privilégiées.** Même si le déroulement actuel des négociations du cycle de Doha à l'OMC est largement discutable, tout retour à un système de négociations bilatérales ne pourrait que favoriser le rapport de force au détriment des régions les plus pauvres de la planète.

### Accès au marché intérieur

**La possibilité d'un recours proportionné aux droits de douane doit être préservée.** La libéralisation totale du commerce mondial des produits agricoles induirait en effet une dépendance extérieure incompatible avec l'impératif d'indépendance alimentaire à long terme. Ceci est vrai non seulement pour l'Europe qui doit se réserver le droit de protéger ses productions agricoles les plus vulnérables et les plus indispensables à son approvisionnement, mais plus encore pour les pays tiers les plus pauvres pour lesquels les barrières tarifaires constituent le seul outil accessible pour soutenir leur secteur agricole. Ce principe va de pair avec la politique d'exportation.

Par ailleurs, les normes environnementales et sanitaires communautaires induisent des coûts de production élevés pour les agriculteurs européens. A ce titre, les barrières tarifaires permettent de maintenir des conditions de concurrence plus équitables.

### Concurrence à l'exportation

**En contrepartie, tout dispositif de subvention à l'exportation devrait être abandonné.** En déstabilisant les économies agricoles ne disposant pas des ressources nécessaires pour subventionner leurs propres productions, le soutien public à l'exportation entre en effet en contradiction avec le principe du respect de l'indépendance alimentaire des pays tiers.

### Soutien interne et questions non commerciales

L'UE doit **défendre la possibilité de recourir de manière ciblée et conditionnée au soutien interne** dans une logique de sécurité alimentaire :

- D'une part, les outils de gestion des marchés agricoles doivent permettre de prévenir et de gérer les aléas de production et les crises afin de sécuriser les approvisionnements.
- D'autre part, les aides directes ne peuvent avoir pour objet que la rémunération des services non-marchands rendus à l'ensemble de la société par l'activité agricole. L'ensemble de ces aides devra donc être conditionné, comme c'est déjà en partie le cas dans l'UE, au respect de normes environnementales, sanitaires, de modes de production, etc.

### Indications géographiques

**Il est regrettable que le concept d'indications géographiques protégées ait pratiquement disparu du cadre actuel des négociations à l'OMC.** Dans une perspective de développement durable de son agriculture, respectant la diversité de ses modes de production, l'Union européenne ne peut pas se permettre de négliger ce concept. Elle devrait au contraire le promouvoir activement, notamment auprès des pays tiers en facilitant la reconnaissance et le respect mutuel des appellations géographiques. Seule la prise en compte de ces préoccupations permettra de limiter l'uniformisation des modes de consommation alimentaires et de préserver les traditions culturelles.

## Quelle place pour la politique agricole dans le budget de l'UE ?

La politique agricole doit-elle rester commune aux Etats membres de l'UE ? Autrement dit, le traitement des questions agricoles au niveau européen apporte-t-il une réelle valeur ajoutée communautaire ? Du niveau de communautarisation de cette politique dépendra alors sa place légitime au sein du budget communautaire.

### Valeur ajoutée communautaire

Les objectifs d'indépendance alimentaire, de préservation de la qualité et de la diversité des productions et des modes de production agricoles, de gestion des marchés pour en sécuriser les approvisionnements ont été définis en ouverture de ce document. Ces objectifs fondamentaux sont traités beaucoup plus efficacement au niveau européen qu'au niveau national, car de nombreux Etats membres auraient beaucoup plus de difficulté à les atteindre seuls. La PAC l'a démontré depuis plus de 40 ans. Le traitement de ces questions au niveau de l'UE constitue donc une valeur ajoutée communautaire significative et indéniable : **la politique agricole doit rester commune.**

### Dépenses

Au regard de l'importance des objectifs assignés à la politique agricole pour les citoyens européens et leur avenir, **la PAC doit rester une des priorités de l'UE. Cette priorité doit se traduire par le maintien du volume de l'enveloppe budgétaire communautaire** qui y est consacré.

Si la PAC représente aujourd'hui 43% du budget de l'UE c'est uniquement parce qu'elle est une des seules politiques entièrement communautarisées. Les dépenses agricoles européennes représentent en réalité moins de 0,5% du PIB de l'UE. Plutôt que d'être montrée du doigt comme une politique coûtant trop cher, **la PAC devrait être prise en exemple en vue d'une communautarisation accrue des politiques prioritaires de l'UE**, comme la recherche, les transports, la défense ou les affaires étrangères par exemple. De même, l'instauration de véritables politiques européennes de l'environnement, de l'énergie ou du développement rural permettrait de mieux répondre à ces défis sans exiger de la PAC qu'elle résolve tous les problèmes. Dans cette éventualité, le budget de l'UE devrait augmenter afin de prendre en compte ces nouvelles politiques communes, ce qui entraînera mécaniquement une baisse de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales de l'Union européenne.

### Ressources

Avec des dépenses agricoles stables et une communautarisation de nouvelles politiques afin de répondre aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, **le budget de l'UE devra être revu à la hausse.** Cette augmentation implique évidemment une augmentation des ressources, tant au niveau des contributions nationales que des ressources propres de l'UE.

## Flexibilité

La forte variabilité structurelle de la production agricole, dans un contexte de mondialisation des échanges et de changements climatiques, exige l'intervention de la puissance publique afin de compenser les effets des variations les plus brutales. **Le budget agricole doit pouvoir bénéficier d'une plus grande flexibilité** ce qui permettra une réactivité optimale en matière de gestion des crises. Inversement, il n'est pas rationnel que la puissance publique soutienne certains secteurs lorsque les prix sont suffisamment rémunérateurs. Le niveau de soutien public devrait pouvoir être régulièrement adapté à la hausse comme à la baisse.

## Cofinancement

**Les Régions sont fermement opposées à toute augmentation du cofinancement de la politique agricole** qui constituerait un nouveau recul vis-à-vis du traité de Rome. Les principes de solidarité financière entre Etats membres et de concurrence libre et équitable entre agriculteurs doivent être réaffirmés afin d'éviter une renationalisation partielle ou totale de cette politique. A ce titre les Régions sont opposés à la modulation sous sa forme actuelle qui accroît de fait le taux de cofinancement.

## Agriculture et développement rural

L'actuel second pilier de la PAC, matérialisé par le Fond européen agricole de développement rural (FEADER), opère une dangereuse confusion entre politique agricole et politique de développement rural. Il s'agit pourtant de deux politiques bien distinctes qui gagneraient toutes deux à être clairement identifiées. **Une stricte séparation entre politique agricole et politique de développement rural doit être instituée.** Les actuels axes 1 et 2 du FEADER seront ainsi clairement identifiés comme des éléments de la PAC. Les axes 3 et 4 constitueront la base d'un nouvel instrument de développement rural pur, indépendant de la PAC, et pouvant éventuellement être intégrés aux programmes opérationnels financés par le FEDER.

## Quels outils pour l'avenir de la PAC ?

### Gouvernance

**Le mode de gouvernance de la PAC doit être cohérent et intégrer le principe de subsidiarité :**

- Afin d'atteindre les objectifs assignés à la PAC, le cadre législatif doit être élaboré au niveau communautaire. L'UE organise la régulation des marchés agricoles et la solidarité financière entre les Etats membres.
- L'Etat membre assure la redistribution équitable des ressources de la PAC, notamment en compensant les handicaps naturels pouvant exister sur son territoire.
- **Le niveau régional oriente et optimise localement la PAC et ses effets, dans le respect des règles communautaires et nationales** (cf. article 59 du règlement 1782/2003).

Si ce schéma est déjà en partie suivi en Europe, ce n'est pas le cas en France. Aujourd'hui, les régions françaises ne disposent d'aucune marge de manœuvre politique pour orienter la PAC en fonction des spécificités de leurs territoires. Or, s'il est nécessaire que cette politique reste décidée au niveau communautaire, elle n'en produit pas moins des effets très locaux. Le niveau régional (équivalent NUTS II) est l'échelon de décision le mieux placé pour éviter un décalage entre les grands objectifs et l'application locale de la PAC. **C'est pourquoi les Régions demandent que l'ensemble des aides PAC (premier et second pilier) soit géré au niveau de leurs territoires**, quelle que soit l'autorité de gestion. Les modalités d'attribution doivent être débattues et adaptées au niveau régional, et avoir la possibilité d'évoluer dans le temps.

### Gestion des marchés

**Des outils de gestion des marchés doivent être maintenus** même si, comme c'est le cas pour certains d'entre eux, ils ne sont temporairement pas mis en action. La complexité et la variabilité des marchés des produits agricoles exigent une régulation publique visant à sécuriser l'approvisionnement alimentaire des citoyens européens. Cette exigence ne doit pas pour autant conduire à un système figé. Son évolution est possible selon deux modalités :

- Soit l'outil considéré est efficace mais inusité, auquel cas il peut être mis en sommeil sans pour autant être supprimé, car il pourrait se révéler à nouveau utile à l'avenir.
- Soit l'outil considéré est jugé obsolète, auquel cas sa disparition devient nécessaire. Néanmoins, la création d'un outil de substitution doit être envisagée.

Les quotas laitiers relèvent de la première option : il s'agit d'un outil de gestion de l'offre, mais également d'aménagement du territoire notamment en zone de montagne, qui a fait ses preuves pour un coût dérisoire. **Les Régions considèrent donc que les quotas laitiers doivent être conservés, mais que le système doit être flexibilisé pour un ajustement régulier des volumes en fonction du marché.** Une augmentation programmée et inéluctable des volumes qui conduirait à la disparition des quotas *in fine* risquerait de conduire à une crise grave en cas de retournement de tendance sur les marchés du lait et des produits laitiers.

Si nécessaire, des systèmes comparables pourraient d'ailleurs être mis en place pour d'autres secteurs dans un souci de maîtrise durable et économe de la production.

## Aides directes

- Calcul des aides : **Les Régions soutiennent un modèle régionalisé** tel que défini par l'article 59, où l'aide de base est forfaitaire en fonction de la surface, modulée par un dispositif de redistribution (cf. infra). La transition entre le modèle historique et le modèle régionalisé peut être réalisée de manière progressive, comme certains Etats membres ont déjà choisi de le faire.
- Découplage : **Dans le cadre d'un modèle régionalisée de la PAC, le découplage sera renforcé. Il semble cependant nécessaire de maintenir un couplage pour certaines productions** afin d'éviter l'abandon complet de ces activités, en particulier dans les zones de handicaps naturels. Ainsi les aides couplées aux céréales et oléo-protéagineux (SCOP) et les primes à l'abattage peuvent être abandonnées. Inversement, le couplage de la prime à la vache allaitante (PMTVA) et de la prime ovine et caprine paraissent nécessaires afin d'assurer le maintien de ces activités sur le territoire, notamment dans les zones de handicap naturel (zones humides, îles, montagne, etc.).
- Conditionnalité : **le principe de conditionnalité doit être renforcé** car il conditionne la légitimité des aides directes.

## Adaptation des aides

Trois outils d'adaptation des aides de la PAC existent déjà ou sont envisagés : l'article 69 du règlement 1782/2003, la modulation et le plafonnement des aides.

- L'article 69 permet de redistribuer jusqu'à 10% des plafonds d'aide directe au sein du premier pilier afin de privilégier certaines modes de production (protection de l'environnement, amélioration de la qualité). **L'article 69 semble être l'outil de redistribution des aides le plus approprié à l'heure actuelle et doit être renforcé.** Il est regrettable que l'Etat français n'y ait pas eu recours jusqu'à présent.
- **L'augmentation du taux de modulation** permettant le transfert de crédits entre le premier et le second pilier de la PAC **ne doit pas être conditionnée à l'obligation de cofinancement national.** Une augmentation du cofinancement constituerait une forme de renationalisation partielle de la PAC, ce qui entrerait en contradiction avec les objectifs exposés précédemment.
- **La mise en place d'un plafonnement des aides constituerait un point très positif.** Les concepts de dégressivité de l'aide pour les paiements élevés et de seuil minimal sont également intéressants. Toutefois le niveau des seuils conditionnera l'efficacité de ces mesures. Un premier plafond de l'ordre de 100.000 euros par exploitation serait par exemple bien trop élevé pour opérer une véritable redistribution. De même tout plancher ne peut être établi que pour des raisons de coût administratif, et non pas en vue de distinguer les soi-disant « vrais » et « faux » agriculteurs. Le plafonnement devrait plutôt être envisagé en fonction de l'emploi maintenu sur l'exploitation agricole. Par exemple, un plafond à 20 000 € par emploi (UTA) pourrait être mis en place, les aides étant dégressives au-delà de ce plafond.

Plus généralement, il serait plus pertinent de **mettre au point un outil de redistribution unique** dont le seuil serait fixé en fonction du montant que l'on souhaiterait redistribuer. L'utilisation régionalisée des ressources ainsi dégagées devrait être effectuée dans l'esprit de l'article 69.

## Conclusion

Les régions de L'Ouest proposent dans ce document un projet d'avenir cohérent pour les agriculteurs, les consommateurs et les citoyens européens. Elles souhaitent une PAC réaffirmée en tant que politique alimentaire pour l'Europe du XX<sup>ème</sup> siècle. Elles soulignent son rôle indispensable dans la régulation des marchés au bénéfice durable de tous les citoyens : les agriculteurs lorsque les prix sont trop bas, les consommateurs lorsque les prix sont trop hauts. Elles proposent enfin une rénovation de cette politique afin de mieux l'adapter aux enjeux territoriaux, environnementaux et économiques actuels.

Ce projet tient compte de la diversité des agricultures et des enjeux spécifiques auxquels les différentes régions européennes doivent répondre quotidiennement. Les régions de l'Ouest français invitent leurs homologues européens qui partagent cette vision à œuvrer ensemble au bénéfice de l'agriculture et de l'ensemble des citoyens européens.

**Annexe, Présentation du GAEC 2000 à Changé, dirigé par Michel, Mireille et Mickaël Lepage**